fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

Formulaire de demande d'aide régionale à la constitution d'une garantie locative

Complétez ce document et faites le parvenir, dûment signé, au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C., rue de l'Eté 73 à 1050 Ixelles, ou par e-mail : garantielocative@fonds.brussels
Attention : Les documents à joindre à ce formulaire ne doivent être que des copies.

Avez-vous été orientés vers nos services par un CPAS ou un organisme ? OUI / NON
Si oui, lequel ? : ……

Documents à joindre au formulaire :

- Votre carte d'identité,
- Votre ou vos avertissement(s) extrait de rôle le(s) plus récent(s),
- Votre dernière fiche de salaire ou une attestation de l'organisme qui vous octroie une allocation sociale,
- Une attestation reprenant les montants des allocations familiales si vous en percevez ou un extrait de compte récent,
- La preuve des versements d'une pension alimentaire, si vous en percevez,
- La preuve de paiement de vos 6 derniers loyers,
- Le nouveau bail,
- La confirmation de l'ouverture d'un compte bancaire bloqué « Garantie locative ».

Vous ne pouvez pas nous fournir un document ? Indiquez-nous-en la raison lors de l'introduction de votre demande.

Le Fonds du Logement se réserve le droit de demander tout autre document ou information afin d'éclaircir une situation particulière.

1. VOTRE IDENTITÉ

NOM :……	**NOM :**……
PRÉNOM :……	**PRÉNOM :**……
GENRE : ☐ femme ☐ homme ☐ autre	**GENRE :** ☐ femme ☐ homme ☐ autre
NÉ.E LE :……	**NÉ.E LE :**……
LIEU DE NAISSANCE :……	**LIEU DE NAISSANCE :**……
NATIONALITÉ :……	**NATIONALITÉ :**……
TITRE DE SÉJOUR :……	**TITRE DE SÉJOUR :**……
ETAT CIVIL : ……	**ETAT CIVIL :** ……
N° REGISTRE NATIONAL :……	**N° REGISTRE NATIONAL :**……
N° COMPTE BANCAIRE: BE__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	**N° COMPTE BANCAIRE: BE**__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

2. VOTRE ADRESSE ACTUELLE

Rue : …… N° :…… Bte :……

Code postal :…… Commune :……

3. VOS DONNÉES DE CONTACT

Tél. :……	**Tél. :**……
E-mail :……	**E-mail :**……

fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

4. COMPOSITION DE VOTRE MENAGE

INDIQUEZ CI-APRÈS LES PERSONNES AVEC QUI VOUS PARTAGEREZ LE LOGEMENT POUR LEQUEL VOUS SOLLICITEZ L'AIDE À LA CONSTITUTION D'UNE GARANTIE LOCATIVE

	nom	prénom	date de naissance	lien de parenté	Allocations familiales	handicapé(e)	Genre
1	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
2	……	…..……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
3	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
4	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
5	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
6	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F
7	……	……	…./……/…..…	……	oui/non	oui/non	M / F

SI DES PERSONNES REPRISES CI-DESSUS DISPOSENT DE REVENUS MENSUELS, VEUILLEZ LE PRÉCISER :

nom	prénom	Nom de l'employeur ou de l'organisme payeur	Depuis
……	……	……	…./…./…..…
……	……	……	…./…./…..…

5. VOS RESSOURCES MENSUELLES

Revenus mensuels nets ……,…….. EUR

……,…….. EUR

Nom de votre employeur ou de l'organisme de paiement de vos revenus de remplacement?

……

Montant des allocations familiales ……,…….. EUR

Montant de la pension alimentaire que vous percevez ……,…….. EUR

Autres ressources (veuillez préciser la nature de celles-ci et l'identité du débiteur). ……,…….. EUR

……

Poursuivez-vous actuellement des études ? ☐ Oui ☐ Non

fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

6. VOTRE ENDETTEMENT & VOS OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Avez-vous un ou plusieurs crédits en cours de remboursement ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, complétez le questionnaire ci-dessous.

Crédit 1

Objet du crédit : ……

Montant initial : ……,…….. EUR

Mensualité : ……,…….. EUR

Identité du prêteur : ……

Avez-vous des retards de paiement ? ☐ Oui ☐ Non

Montant de l'arriéré : ……,…….. EUR

Crédit 2

Objet du crédit : ……

Montant initial : ……,…….. EUR

Mensualité : ……,…….. EUR

Identité du prêteur : ……

Avez-vous des retards de paiement ? ☐ Oui ☐ Non

Montant de l'arriéré : ……,…….. EUR

Crédit 3

Objet du crédit : ……

Montant initial : ……,…….. EUR

Mensualité : ……,…….. EUR

Identité du prêteur : ……

Avez-vous des retards de paiement ? ☐ Oui ☐ Non

Montant de l'arriéré : ……,…….. EUR

Devez-vous payer une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non

Montant mensuel : ……,…….. EUR

Avez-vous d'autres dettes ? ☐ Oui ☐ Non

Montant mensuel : ……,…….. EUR

Veuillez préciser la nature ces dettes : ……

fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

7. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT QUITTÉ

ADRESSE DU LOGEMENT QUITTÉ

Rue : …… N° : …… Bte : ……

Code postal : …… Commune : ……

Occupé depuis le : ……../……../……..

Loyer (hors charges) : ……,…….. EUR

Charges mensuelles : ……,…….. EUR

Garantie locative versée : ……,…….. EUR

Récupérerez-vous cette garantie? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pour quel motif ?……

TYPE DE LOGEMENT

☐ Maison ☐ Flat - studio ☐ Domicile parental

☐ Appartement ☐ Logement de transit ☐ Autre : ……

Ce logement est-il salubre ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi ? ……

Ce logement est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi ? ……

Pour quel(s) motif(s) quittez-vous le logement ?

……

……

Pour quelle date devez-vous libérer votre logement ? ……../……../……..

fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

8. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT POUR LEQUEL L'AIDE EST SOLLICITÉE

Attention : Pour pouvoir bénéficier de l'aide du Fonds du Logement,
le logement visé ne peut pas être un logement social.

Rue : …… N° : …… Bte : ……

Code postal : …… Commune : ……

TYPE DE LOGEMENT

☐ Maison ☐ Meublé

☐ Appartement ☐ Studio / Flat

Nombre de chambres : ……

☐ Logement étudiant ☐ Logement de transit

Date de conclusion du bail : ……../……../……..

Date d'entrée en vigueur du bail : ……../……../……..

Durée du bail : …… mois / ans
(minimum 1 an sauf logement de transit ou logement pour étudiant)

Loyer (hors charges) : ……,…….. EUR

Charges mensuelles : ……,…….. EUR

Montant de la garantie locative fixée dans le bail : …….. EUR

BAILLEUR PRIVÉ : ☐ Oui ☐ Non

BAILLEUR PUBLIC (AIS, CPAS, RÉGIE FONCIÈRE, LOGEMENT COMMUNAL, FONDS DU LOGEMENT, …) : ☐ Oui ☐ Non

SI OUI : NOM DU BAILLEUR : ……

9. L'AIDE SOLLICITÉE

Montant de l'aide demandée ? (max. 100% de la garantie locative) : …….. EUR

10. COLOCATION

Prenez-vous ce logement en colocation ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pouvez-vous répondre aux questions suivantes ?

- Demandez-vous l'aide pour un logement que vous louez ou louerez avec d'autres colocataires qui, quant à eux, ne demandent pas l'aide du Fonds du Logement? ☐ Oui ☐ Non

fonds.brussels
fonds du logement | woningfonds

11. VOTRE SITUATION PATRIMONIALE

Etes-vous propriétaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser l'adresse de l'immeuble :

Rue :…… N° :…… Bte :…….

Code postal :…… Commune :……

NATURE DU DROIT	QUOTITÉ POSSÉDÉE
☐ Nue-propriété	……
☐ Pleine propriété	……
☐ Superficie	……
☐ Emphytéose	……
☐ Usufruit	……

12. INFORMATIONS IMPORTANTES À LIRE AVANT DE SOLLICITER L'AIDE

Nature de l'aide

Vous sollicitez l'aide dans le cadre des missions d'utilité publique du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.et en particulier celle visée à l'article 112, § 1er, 5°, du Code bruxellois du Logement et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement.

Si l'aide est sollicitée sous la forme d'un crédit à la consommation, elle est également soumise aux dispositions du Code de droit économique en matière de crédits.

Les coordonnées du Fonds sont :

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.
Rue de l'Eté 73
1050 Ixelles
TVA BE 0427.273.221 RPM Bruxelles
Compte financier IBAN : BE 19 0010 6151 1012 – BIC : GEBABEBB
Tél. +32 (2) 504 32 11 - e-mail : garantielocative@fonds.brussels

☐ En cochant cette case, le demandeur autorise le Fonds à partager les données personnelles récoltées dans le cadre de la demande d'aide avec un CPAS, afin de permettre une gestion commune du dossier. Cette autorisation ne porte pas préjudice aux droits du demandeur en matière de protection de sa vie privée, évoqués ci-après.

Prospectus

La présente demande se réfère au prospectus en vigueur au 1er février 2023.

Le ou les soussignés, demandeur de l'aide régionale à la constitution d'une garantie locative, reconnaissent avoir reçu un exemplaire du prospectus.

Obligations relatives à l'habitation

Le demandeur déclare que logement dont l'adresse figure au point 8 ci-avant et qui fait l'objet du bail qu'il a conclu ou qu'il conclura, répond aux conditions minimales de sécurité, de salubrité, d'habitabilité et d'équipement définies par la loi. Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation y afférente et annexée au prospectus.

Le demandeur s'engage à s'inscrire aux registres de la population ou aux registres des étrangers, à l'adresse du logement pris en location, dans les 3 mois de la date d'entrée en vigueur du bail.

Frais de dossier

Aucun frais de dossier n'est dû au Fonds du fait d'une demande d'aide dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement.

Protection de la vie privée[1]

Les données à caractère personnel recueillies par le Fonds le sont pour les finalités de traitement suivantes : gestion des contrats, études de marché, détection des fraudes, amélioration et promotion des différentes formules d'aide au logement qu'il propose, réponse à ses obligations légales.
En application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et dans les limites de ce dernier, toute personne concernée dispose des droits suivants portant sur les données personnelles traitées par le Fonds et la concernant: accès, rectification, effacement, portabilité et opposition, qu'elle peut exercer gratuitement en adressant au Fonds une demande écrite envoyée par lettre, en y joignant une photocopie du recto et du verso de sa carte d'identité.
Tout renseignement concernant le traitement de données à caractère personnel par le Fonds peut être obtenu auprès de ce dernier. Pour plus d'informations concernant la protection de sa vie privée et les réglementations légales applicables en la matière, toute personne concernée peut s'adresser à la Commission de la protection de la vie privée: 35, rue de la Presse, 1000 Bruxelles (www.privacycommission.be).

☐ En cochant la présente case, la personne concernée accepte que les données personnelles qu'elle transmet au Fonds soient utilisées à des fins de marketing direct par le Fonds.

Autorité de surveillance

Si l'aide est sollicitée sous forme d'un crédit à la consommation, l'administration de surveillance compétente visée à l'article VII 134, § 2, 4°, du Code de droit économique est la Direction Générale de l'Inspection économique du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie dont l'adresse est NGIII - Boulevard Roi Albert II, 16 – 1000 Bruxelles – Tél : 02/277.54.85 – pour plus d'informations : https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/credit-la-consommation

Cette administration est compétente en matière de violation de la législation sur les crédits.

Par ailleurs, le Fonds fait, pour ses activités de crédit, l'objet d'un contrôle exercé par la FSMA (autorité des marchés et services financiers) - rue du congrès 12-14 à 1000 Bruxelles - Tel : 02/220.52.11 (site web : http://www.fsma.be).

Refus de l'aide et recours – règlement extra-judicaire

En application de l'article 15 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement, le Fonds décide de l'octroi de l'aide dans les quinze jours calendrier de la réception du dossier de demande complet. Passé ce délai, la demande est réputée refusée.

Lorsque l'aide est refusée ou réputée refusée, le demandeur peut introduire un recours auprès du Ministre ou du Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale chargée du logement, dans les quinze jours calendrier de la communication de la décision de refus ou de l'expiration du délai prévu à l'article 15 précité.

Le Ministre dispose d'un délai de sept jours calendrier pour accuser réception du recours et faire procéder par le Fonds au réexamen du dossier, et d'un délai total de vingt-et-un jours calendrier pour communiquer sa décision définitive au demandeur.

Lorsque le recours aboutit à la confirmation de la décision, ou en l'absence de réponse dans le délai de vingt-et-un jours précité, la demande est réputée définitivement refusée.

Par ailleurs, le consommateur qui a des motifs de considérer que la législation applicable à son crédit n'a pas été correctement appliquée, peut introduire une plainte au Fonds à l'adresse suivante :

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.
Service des plaintes de consommation
Rue de l'Eté 73
1050 Bruxelles
Mail : dac_plaintes_klachten@fonds.brussels

Pour que le Fonds puisse traiter la plainte dans les meilleures conditions possibles, les informations suivantes doivent impérativement y figurer :

- l'identité complète du consommateur (nom, prénom, date de naissance et adresse) ;
- le numéro de dossier
- les motifs de la plainte.

Si le Fonds ne répondait pas dans un délai raisonnable, il est loisible au consommateur d'introduire sa plainte auprès de l'asbl OMBUDSFIN. Cette association indépendante est chargée du règlement extrajudiciaire de litiges de consommation en matière de services financiers dans le but d'aider à résoudre les litiges entre un prêteur et un consommateur, en fournissant des avis en la matière ou en intervenant comme médiateur (à l'exception de la médiation de dettes). Le cas échéant, cette plainte doit être adressée à :

OMBUDSFIN asbl
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
1000 Bruxelles
Mail ombudsman@ombudsfin.be
Site web : www.ombudsfin.be

La personne demandeuse certifie sur l'honneur que tous les renseignements qui figurent sur le présent document sont complets, sincères et véritables.

Fait à ……., le ……./……./20….

Signature des personnes demandeuses :

…….